

« Acte de faire passer pour siens les textes ou les idées d'autrui. »
(Université de Montréal, 2014)

« Acte de tromperie fait pour gagner un avantage personnel, parfois au détriment des autres. »
(Université de Montréal, 2014)

« Tromperie ou mauvaise foi de la personne qui triche. »
(*Le petit Robert*, 2006)

Plagiat

Lié au non-respect des règles de citation des sources

Non-respect des règles par méconnaissance

Non-respect des règles en raison de fausses croyances

Fraude et tricherie

Liées aux agissements

Non-respect intentionnel des règles

Intentionnelle

*Utiliser une antisèche
Copier sur son voisin
Se procurer les questions d'examen
Utiliser du matériel non autorisé
Aider quelqu'un à passer son examen
Non-respect des consignes
Etc.*

Non intentionnelle

*(Circonstances atténuantes)
Non-respect des consignes par négligence*

Comportement

« Manière d'être et d'agir habituelle ou occasionnelle d'un organisme humain [...] dans un milieu donné. »
(*Grand dictionnaire terminologique de l'OQLF*)

Agissements

« Ensemble de procédés plus ou moins honnêtes ou condamnables, généralement utilisés pour obtenir un avantage indu ou pour parvenir à tout autre but. » (Grand dictionnaire terminologique de l'OQLF)

OBJECTIF

modifier des comportements

AXE D'INTERVENTION

PRÉVENTION

Moyens :
Informer
Sensibiliser
Éduquer

AXE D'INTERVENTION

DISSUASION

Moyen :
Agir sur
l'environnement

Cibles d'intervention	Précisions
1. RÉDUIRE LES POSSIBILITÉS QUI S'OFFRENT AUX PLAGIAIRES OU AUX TRICHEURS DE RECOURIR AU MANQUE DE CLARTÉ DES CONSIGNES POUR ARGUMENTER	Lorsque les consignes de réalisation d'un travail ou encore de passation d'un examen sont claires et annoncées d'avance, il devient plus difficile pour un étudiant de jouer la carte des consignes ambiguës pour plaider son innocence .
2. AGIR CONTRE L'IGNORANCE DES ÉTUDIANTS CONCERNANT LE PLAGIAT	Le fait d'inculquer aux étudiants de bonnes pratiques en matière d'intégrité intellectuelle et de leur enseigner les normes à respecter pour réaliser un travail contribue à venir à bout de l'ignorance. Si les étudiants connaissent bien les règles de citation des sources, on peut supposer qu'ils seront plus enclins à les appliquer en faisant leurs travaux.
3. RESTREINDRE LA FACILITÉ DE TRICHER ET DE PLAGIER	Le nombre d'occasions de tricher qui s'offrent aux étudiants diminuera vraisemblablement en fonction de la qualité des outils dont dispose ou dont se munit le personnel enseignant d'un collège pour mettre en œuvre des stratégies de dissuasion, entre autres parce que les conditions de réalisation des évaluations en classe auront été mieux définies. Il en est de même pour les stratégies de prévention du plagiat : s'ils connaissent bien celles-ci et l'effet qu'elles peuvent produire sur les étudiants, les professeurs préciseront sans aucun doute le plus possible les consignes de réalisation et les sujets des travaux. En effet, il est reconnu que le choix de faire porter une évaluation sur un thème large facilite le plagiat, car il est plus aisé pour un étudiant de faire passer pour sien un texte portant sur un sujet général qui aurait été trouvé sur le Web par exemple, que de rédiger un travail dans lequel les notions étudiées et détaillées en classe doivent être synthétisées.
4. AGIR SUR LE NIVEAU DE RISQUE PERÇU PAR LES ÉTUDIANTS	Qu'elle soit ressentie ou réelle, la faiblesse du risque d'être pris sur le fait favorise le plagiat et la tricherie. Informer les étudiants des sanctions prévues pour contrer ces actes et appliquer ces dernières peut agir sur la perception qu'ont les étudiants des enjeux qu'implique le fait de tricher. Ainsi, il y a fort à parier que les étudiants percevront plus sérieusement la vigilance dont leurs professeurs font preuve lors de la correction des travaux et pendant la surveillance des examens si tout un chacun tien à peu près le même discours et demeure cohérent lorsqu'il est temps de sévir. Assurer le suivi administratif dans les cas de plagiat ou de tricherie permet, par ailleurs, d'agir sur cette cible de manière importante.
5. STIMULER LA MOBILISATION DES PROFESSEURS ET LES INCITER À DÉCLARER LES CAS DE PLAGIAT.	La prise en charge d'une partie de la stratégie globale de prévention par l'établissement ainsi que l'encadrement du processus de déclaration des cas permettent de réduire l'isolement que vivent les professeurs concernant différentes situations de plagiat et de tricherie. À moyen terme, on peut supposer que les professeurs qui se sentent appuyés lorsqu'ils déclarent un cas de plagiat ou de tricherie seront moins tentés d'adapter les sanctions prévues ou encore de ne pas les appliquer du tout. Il en va de même pour le personnel enseignant qui a pu consulter une ou des personnes-ressources dans un tel contexte.